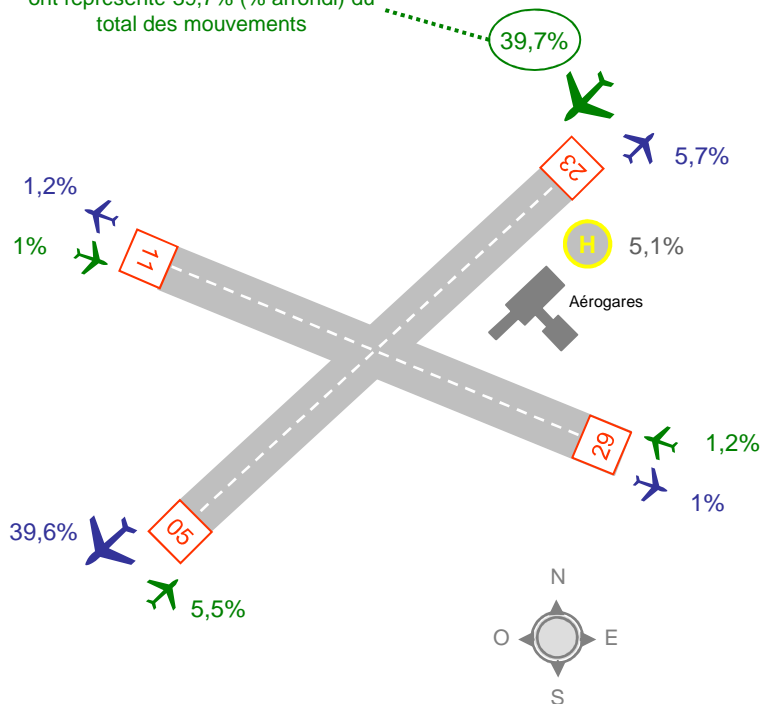


Octobre – Novembre – Décembre 2015



Utilisation des pistes

Les atterrissages face au sud-ouest ont représenté 39,7% (% arrondi) du total des mouvements



- Sens des atterrissages
- Sens des décollages

4^{ème} trimestre 2015:

Total ATT: 8194
Total DEC: 8216
Total mouvements: 16410

Rappel 4^{ème} trimestre 2014:

Total ATT: 7909
Total DEC: 7942
Total mouvements: 15851

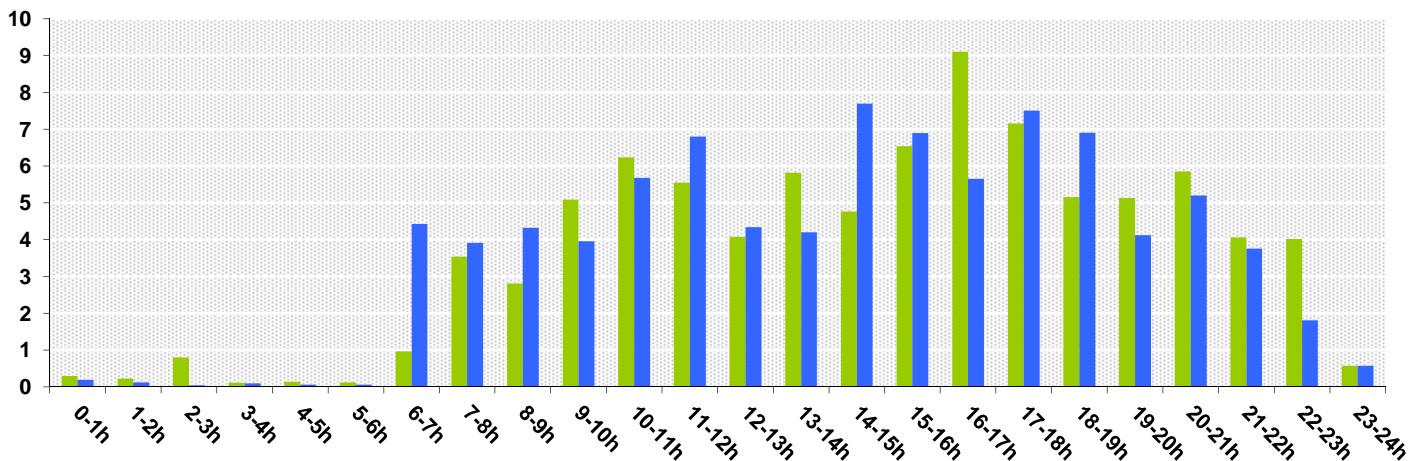
Piste	ATT %	DEC %
23	40,8	41
05	4,3	4,4
11	0,7	0,8
29	1,7	1,4
Hélico		4,9

Source: Statistiques ADBM



Répartition des mouvements – Moyenne sur 24 heures

■ ATERRISSAGES ■ DECOLLAGES



Glossaire

Mouvement

Un atterrissage ou un décollage

Événement bruit avion

Émergence sonore captée par une station de mesure dans un rayon et une période déterminés. Un seul mouvement d'avion peut donc générer un ou plusieurs événements selon l'emplacement et le nombre de stations de mesure

Lamax

Niveau instantané maximal atteint lors du passage d'un avion.

Db(A)

Décibel: unité de mesure du niveau sonore. La pondération (A) permet de prendre en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences

Chiffres

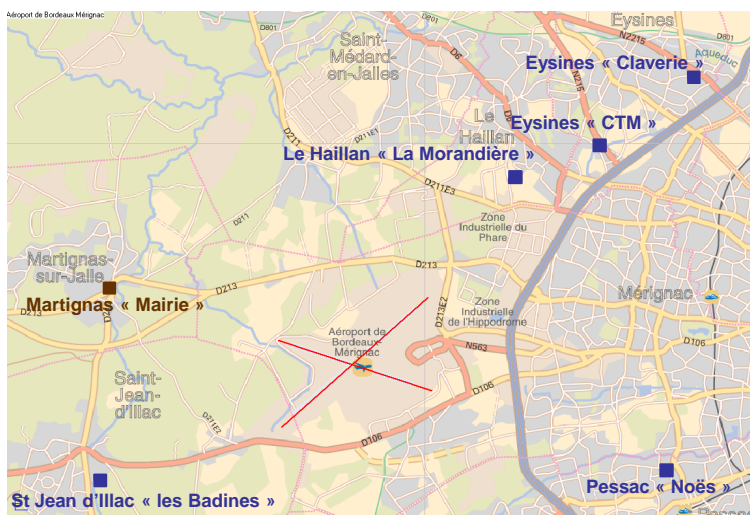
12 : nombre de plaignants totalisant 26 plaintes.

27 : nombre de demandes d'information.

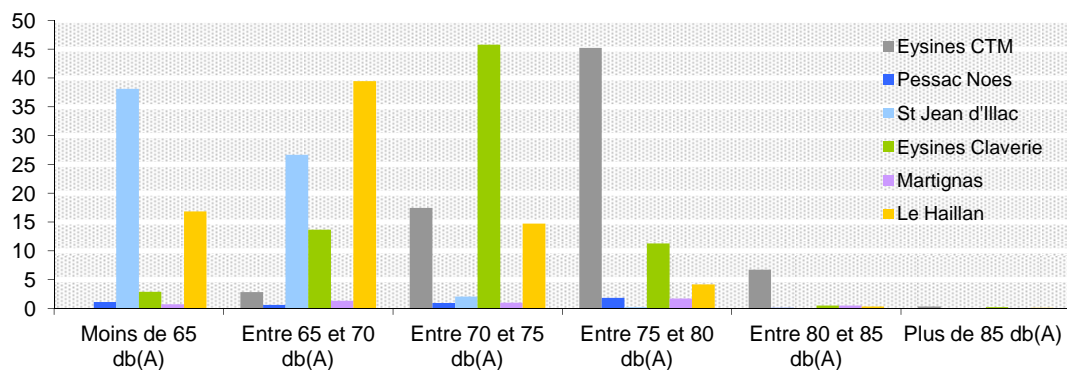


Localisation des stations de mesure

- Station mobile
- Station fixe



Nombre moyen journalier d'événements bruit avion (en Lamax)



Pourcentage de mesures effectuées avec un vent supérieur ou égal à 6m/s:

Eysines CTM: 0,28%
Eysines Claverie: 0,43%

Pessac Noës: 0,27%
Martignas: 1,81%

St Jean d'Ilac: 0,21%
Le Haillan: 0,07%

Observations: La station de Martignas a été hors service du 22 novembre au 02 décembre



Brèves

Bilan du trafic 2015 - L'aéroport de Bordeaux a franchi en fin d'année le cap symbolique des 5 millions de passagers et se hisse en première position des meilleures croissances des grands aéroports régionaux français (+7,6%). Les mouvements d'avions (tous trafics confondus) ont été limités à +4,7% (soit 70 986 mouvements contre 67 783 en 2014).

Acnusa - Cette année, les amendes prononcées par l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires à l'encontre des compagnies ayant fréquenté l'aéroport de Bordeaux-Mérignac s'élèvent à 29 000 euros.

Elles concernent 3 compagnies pour 5 manquements aux procédures de départ ou d'approche survenus entre 2013 et 2015. Il est à noter que les manquements restent exceptionnels et ne représentent que 0,01% du trafic total annuel de la plateforme.

Le détail des amendes est consultable sur www.acnusa.fr, dans la partie «Les amendes».